



11.2.3.10

Contrôle de sûreté sur le courrier et le matériel des transports aériens, les approvisionnements de bord et le fournitures d'aéroport autre que l' IF

PROGRAMME :

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- Connaissance des prescriptions légales applicables;
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [...]; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
Connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- Connaissance des procédures de notification ;
- Aptitude à identifier les articles prohibés;
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- Connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas;
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Si une personne détient un titre de circulation aéroportuaire (TCA), la formation initiale 11.2.3.6 doit être complétée par la formation suivante :

- Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées .
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

Pour les personnes ayant suivi la formation 11.2.6.2. complète (Accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé), ces compétences ne sont pas requises dans le cadre de la formation 11.2.3.10..

EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

**POUR QUI :**

Personnel compagnie aérienne
Personnel aéroportuaire devant exécuter
des contrôles de sûreté sur comat, comail,
AB, FA,

PREREQUIS :

Détention d'un titre de circulation
aéroportuaire ou d'une autorisation préalable
d'entrée en formation
Habilitation préfectorale

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Savoir contrôler Comat, Comail, AB, FA selon la
réglementation

Réf : 11.2.3.10.

1/2 jour / Intra ou Inter établissements
4 heures en présentiel
Devis sur demande du client

ACCESSIBILITE :

Quant à l'accessibilité aux personnes en
situation de handicap, elle dépend du lieu de
formation et du type de handicap au regard
des modalités d'accompagnement
pédagogique. Ces aspects seront à évoquer
impérativement au cours de l'entretien
préalable à toute contractualisation